



COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 7 AOUT 2020

Date de convocation du Conseil Municipal : le 3 août 2020

Présents : Yves GENEVOIS, Mariane MICHEL, Brigitte ARNAUD, Jean-Luc BASSET, Eric DOURNON, Jacques JOUANS, Valérie MARTINET, Michel VACCON, Nadine VERNEY et Elvina SAVIOUX

Absents : Bruno AVEQUE

Pouvoirs : Bruno AVEQUE à Yves GENEVOIS

Secrétaire de séance : Elvina SAVIOUX

Ce compte-rendu est également en ligne sur le site internet de la Commune :

www.mairie-de-vaujany.fr

- Le Conseil prend acte de la présentation faite par la société SOBECA de son offre spontanée relative à l'éclairage public communal.
- Le Conseil Municipal approuve le procès-verbal du Conseil municipal du 3 juillet 2020.
- Le Conseil approuve le déclassement du domaine public communal l'emprise dédiée à la circulation de la route de l'Enversin, la route des Combes et de la route de la Drayre ; ainsi que le classement dans le domaine public communal de la RD43A, de la section se situant entre la sortie amont du tunnel et la place de l'Etendard.
- Le Conseil décide d'appliquer des modalités de règlement des loyers des propriétés de la Commune adaptées au contexte de crise sanitaire (Covid-19) ; et s'inscrivant dans le cadre de l'ordonnance de soutien à l'économie n°2020-316 du 25 mars 2020.
- Le Conseil décide de lancer une consultation pour le marché de prestation de service de communication pour la commune de Vaujany.
- Le Conseil décide de lancer une consultation pour le transport public de personnes entre Vaujany et Bourg d'Oisans pour la saison d'hiver 2020/2021 et la saison d'été 2021.
- Le Conseil approuve la décision modificative n°2 du budget Office de Tourisme.
- Le Conseil décide de renouveler la convention de mise à disposition de la patinoire, du gymnase et de la salle de remise en forme au Ski Club de Vaujany.
- Le Conseil approuve la reconduction du contrat relatif au contrôle et à l'entretien du site naturel d'escalade de Vaujany pour 2020 avec la Fédération Française de la Montagne et de l'Escalade (FFME).
- Le Conseil approuve la modification de tarif au sein de la régie « Animations », ainsi que l'intégration de nouveaux tarifs au sein des régies « Animations », « Pôle Culturel », « Patinoire Piscine », « Pôle Sports et Loisirs » et « Amphithéâtre ».
- Le Conseil approuve l'avenant n°2 à la convention relative à la gestion de l'accueil et des états des lieux des gîtes communaux intervenue avec la SARL GSC.
- Le Conseil décide de reconduire les emplois suivants dont les contrats arrivent à échéance, et renouvelle la création des postes correspondants pour une durée d'un an :
 - un poste d'Adjoint Administratif à temps non-complet (80%) afin de recruter une Assistante Administrative polyvalente pour les services de la Direction Station ;
 - un poste d'Adjoint Technique à temps complet afin de recruter un Technicien de maintenance polyvalent au Pôle Sports Loisirs ;
 - un poste d'Adjoint Administratif à temps complet afin de recruter une Assistante Administrative polyvalente au Pôle Enfance ;
 - trois postes d'Adjoints Techniques à temps complet afin de recruter trois Agents techniques polyvalents au service technique ;
- Le Conseil décide de créer un poste d'Adjoint Administratif à temps complet afin de pérenniser un emploi d'Assistante Administrative polyvalente au service administratif de la mairie ;
- Le Conseil dénomme la place du Rissiou comme la place allant du numéro 467 au numéro 473 de la Route du Col du Sabot.


Le Maire,
Yves GENEVOIS

